



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING  
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET PATRIMOINE  
DCAJPI\_D2022\_0264

Défense devant le Juge des référés du  
Tribunal Administratif suite aux recours en  
référé-suspension des 11 arrêtés anti  
rassemblement

### Décision municipale prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*\*\*

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation et de signature n°2022-88 de Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Adjoint, du 26 septembre 2022,

Considérant que le 29 septembre 2022, la Ligue des Droits de l'Homme a intenté devant le Juge des référés du Tribunal Administratif de Lille onze recours en référé suspension des 11 arrêtés anti-rassemblement en date du 29 juillet 2022.

### DECISIONS

- de défendre aux actions intentées en référé et/ou sur le fond contre la Ville devant le Tribunal Administratif de Lille ;
- de confier la représentation de ses intérêts à Maître Laurent BIDAULT, du cabinet NOVLAW Avocats, 54 de Londres, 75008 PARIS, titulaire du marché 21-016 ;
- de prendre en charge les frais et honoraires d'avocat au coût horaire de 90 €HT, sur la ligne budgétaire 1358 – Nature 6227 – Fonction 020.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 7 octobre 2022

Exécutoire le **15 NOV. 2022**  
Certifié publiée le **16 NOV. 2022**

Par délégation du Maire  
Jean-Marie VUYLSTEKER  
Adjoint aux Affaires Juridiques

